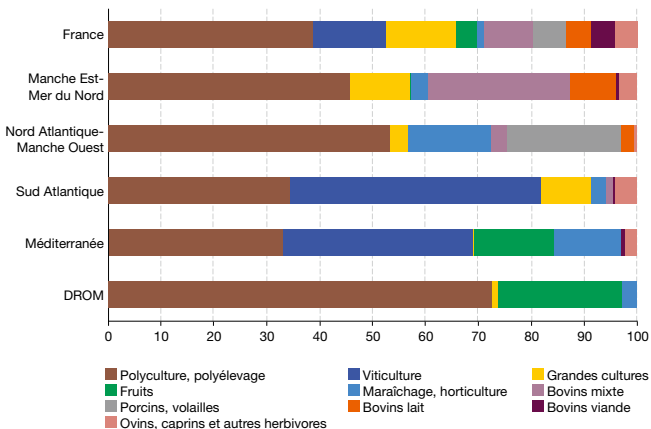


Agriculture du littoral

RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR ORIENTATION TECHNO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (OTEX) EN 2020

En %



Note : le calcul est établi par rapport au siège des exploitations agricoles. Ne sont donc prises en compte que les exploitations dont le siège social est dans une commune littorale indépendamment de là où se trouvent les parcelles de cette exploitation.

Champ : communes littorales (hors estuaires) en France métropolitaine et dans les DROM.

Source : Agreste, recensement agricole 2020. Traitements : SDES, 2022

D'après le recensement agricole de 2020, la surface agricole utile (SAU) des exploitations situées sur le littoral s'élève à 892 190 hectares (ha) – (87 % dans l'Hexagone et 13 % en outre-mer), soit 3 % de la SAU de la France (26 880 745 ha).

En France métropolitaine, la SAU occupe respectivement 81 % et 48 % de la surface des communes littorales (hors estuaires) des façades Manche Est-Mer du Nord (MEMN) et Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO), contre 18 % et 22 % pour les façades Sud Atlantique (SA) et Méditerranée, alors que la moyenne nationale s'établit à 42,5 %. La taille moyenne des exploitations atteint respectivement 64,5 et 62 ha pour les façades MEMN et NAMO tandis qu'elle est respectivement de 58 et 33 ha pour les façades SA et Méditerranée. Dans les DROM, la part de la SAU des communes littorales ne représente que 3 % avec une taille moyenne des exploitations de 6 ha. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations des territoires littoraux a diminué d'environ 20 % dans l'Hexagone, tandis qu'il a augmenté de 13 % dans les DROM.

Les spécialisations agricoles, mesurées par les orientations technico-économiques des exploitations (OTEX), varient selon les territoires. Les exploitations en polyculture-élevage sont majoritaires en outre-mer (72 % des OTEX) et sur les façades NAMO (53 %), MEMN (46 %). La viticulture prédomine sur les façades SA (47 %) et Méditerranée (36 %).

S'agissant des cultures, les prairies permanentes représentent près du tiers de la SAU des communes littorales, sauf en Méditerranée où elles représentent la moitié de la SAU. Les céréales sont les cultures principales sur le littoral atlantique (39 % de la SAU) et en Manche (26 %). La vigne est prépondérante en Méditerranée (16 %). Dans les DROM, prédominent les cultures industrielles (32 %) comme la canne à sucre et les fruits (18 %). Un tiers des exploitations du littoral métropolitain ont un mode de commercialisation en circuits courts, contre 23 % de l'ensemble des exploitations métropolitaines. Sur le littoral des DROM, cela concerne 68 % des exploitations.

En 2020, la part des surfaces en agriculture biologique est de 12 % de la SAU du littoral (12,5 % dans l'Hexagone et 6 % dans les DROM), contre 8,5 % au niveau national. Le plus fort taux de surfaces biologiques s'observe sur la façade Méditerranée (22 %).